



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Mer
et du Littoral de Corse**
Service Gestion Intégrée
de la Mer et du Littoral

Projet d'instauration d'une servitude de passage des piétons longitudinale au rivage de la mer de la presqu'île de « Pinarello » sur le territoire de la commune de ZONZA

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(Code des relations entre le public et l'administration)

SOMMAIRE

Pièce 00 : Sommaire du dossier d'enquête publique.

Pièce 01 : Arrêté n° 2A-2023-01-25-00001 portant désignation du commissaire enquêteur par le préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud en date du 25 janvier 2023.

Pièce 02 : Arrêté n° 2A-2023-02-01-0001 portant ouverture de l'enquête publique par le préfet de Corse, préfet de la Corse du sud en date du 01 février 2023.

Pièce 03 : Avis d'enquête publique.

Pièce 04 : Courrier à Monsieur Nicolas CUCCHI, maire de ZONZA (2A), l'informant de l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre du projet d'une servitude de passage des piétons de la voirie longitudinale au rivage de la mer de la presqu'île de « Pinarello » sur le territoire de la commune de ZONZA.

Pièce 05 : Courriers aux propriétaires des parcelles concernées par le projet de servitude de passage des piétons longitudinale de la presqu'île de « Pinarello » sur le territoire de la commune de ZONZA.

Pièce 06 : Dossier de présentation du projet de servitude de passage des piétons longitudinale de la presqu'île de « Pinarello » sur le territoire de la commune de ZONZA.

Pièce 07 : Cartographie du projet.

